Compte rendu
« ESEF 2022 : c'est ici et maintenant ! »
18 juin 2021 – *visioconférence*

Organisé par Labrador en partenariat avec l'APDC, le Cliff et Euronext

Plus de 90% des entreprises cotées ont fait le choix du *statu quo* en 2021 et vont donc se mettre à l'ESEF pour la première fois en 2022. Plusieurs dizaines de documents ont cependant été déposés cette année en format ESEF et de nombreuses sociétés ont fait des tests avec l'AMF. Des difficultés ont été rencontrées, des enseignements peuvent donc être tirés.

Enfin réussir son ESEF grâce aux tops/flops de 2021

76 dépôts français au format ESEF ont été enregistrés en 2021 dont 68 pour le CAC All Share.

Les partenaires pour l'ESEF sont nombreux : consultants, outils de *tagging* et de conversion, Disclosure Management Systems (DMS, outil de reporting comptable), signataires de l'URD / RFA (interne, agences…) et commissaires aux comptes.

Trois grandes approches ont été pratiquées :

- La délégation à un prestataire externe (51% des cas)
- L'utilisation d'un outil ESEF dédié (*tagging* / conversion) (22% des cas)
- L'utilisation d'un DMS (27% des cas)

La consultation menée par les partenaires montre que le projet était noté **6/10 sur l'échelle de la difficulté** et 37% des répondants font part de difficultés importantes à très importantes pour mener le projet. Selon 59%, les difficultés ont été liées aux outils (100% pour les DMS), pour 36% à la gestion du projet, 31% à la maîtrise du sujet ESEF, 28% à la certification par les commissaires aux comptes et 18% à la maîtrise de la donnée.

En termes de **formats**, 11 URD en HTML ont été déployés sur les sites émetteurs, 37 zip réglementaires sont présents sur les sites et le PDF a disparu dans moins de 10% des cas ; 2 URD sont en format xHTML enrichi de fonctionnalités web. Le poids moyen des URD déposés a été de 37 Mo (350 Mo pour le plus lourd). Et seules 4 versions anglaises ont été publiées en HTML.

58% des répondants voient cela actuellement comme une **obligation réglementaire** et 51% comme une **opportunité à saisir** (30% pour faire évoluer la qualité de l'URD / RFA, 28% pour améliorer le processus interne). Dès 2023, il faudra tagger d'autres éléments.

Les tops 2021

- **Le grand niveau d'expertise technique de l'AMF, la pédagogie de ses retours et sa bienveillance** ont été très appréciés par les émetteurs.
- Alors que l'obligation a été reportée, **près de 15% de la cote a publié au format ESEF** et près de **170 zip ont été testés** auprès des services de l'AMF (certaines sociétés ont fait plusieurs tests pour arriver à un fichier qu'elles jugeaient satisfaisant).
- **En moyenne 24 erreurs** ont été constatées par l'AMF dans chaque dossier (de 0 à 416 !), ce qui est peu : 7 dépôts ne contenaient aucune erreur et l'AMF a rejeté seulement 2 dépôts pour cause d'erreurs bloquantes empêchant l'exploitation du fichier. **Les erreurs les plus courantes** sont des inconsistances de calcul (dans 45% des cas), des erreurs dans les extensions (21%) et des valeurs négatives (attendues positives par la taxonomie – 9%).
- **Les recommandations de l'ANC en termes de *mapping*** ont permis d'harmoniser ces premiers dépôts en France.
- Les **comptables et consolideurs** voyaient mal l'intérêt du sujet et avaient du mal à l'expliquer en interne. En dépit de cela, ils ont été plus des 2/3 à conduire le projet et ont **réussi à mobiliser en interne**. L'appui sur les partenaires et consultants, avec qui de nombreuses réunions pratiques ont été organisées, a permis de **choisir les bons outils, d'éviter les écueils et de publier dans les temps**.Tous les acteurs, à tous les niveaux, se sont réellement impliqués.
- Une bonne **anticipation**, un **travail d'équipe** interne (consolidation et relations investisseurs) et avec les prestataires, y compris des C.A.C., sont la **clé du succès et d'une production sereine**. Notamment pour le **travail de *mapping*** (valeurs comptables et reportées dans le document, arrondis et échelles, notes de bas de pages…), validé en amont pour le **choix des concepts avec les commissaires aux comptes**, ainsi que les **tests** avec l'AMF et une **validation technique** avec les commissaires aux comptes.
- Certains émetteurs ont profité de la contrainte réglementaire pour **revoir le processus de production de leur URD** et faire de leur document un **vrai outil digital** en s'affranchissant de la pagination, en ajoutant des menus dynamiques. **L'HTML** est désormais perçu comme un **avantage pour le lectorat** et pas seulement un format technique imposé par l'ESEF. Il permet de donner du sens **pour améliorer la communication financière** et utiliser la donnée pour répondre aux enjeux du lecteur.

Les flops 2021

- Certes il faut s'y prendre relativement tôt, mais ceux qui ont **commencé trop tôt** ont passé beaucoup de temps, parce que les **éditeurs n'étaient pas prêts** ; ceux qui ont commencé plus tard ont bénéficié des améliorations et ont réussi à publier.
- Dommage que certaines sociétés ne soient **pas allées au bout**, pour des raisons de **timing** ou de **commissaires aux comptes** et n'aient pas déposé. Ces derniers ont été **prévenus très tard des règles pour leur audit**, ils ont une grande responsabilité et ils ont plutôt **freiné le sujet**, par ailleurs soutenu par toutes les autres parties prenantes, AMF en tête.
- Beaucoup de **difficultés** ont été rencontrées sur le **travail de compatibilité** entre les différents fichiers : XBRL au sens de la technologie et obligations ESEF, avec des outils comme les DMS ou les convertisseurs qui n'ont pas toujours la même interprétation des règles ESEF au niveau européen.
- **Erreur à ne pas faire : ne pas s'impliquer dans le *mapping*** des données en imaginant que l'outil va faire le travail. Il n'y a pas de solution magique : se fier uniquement à l'outil expose à des déconvenues quand les commissaires aux comptes exécutent leur mission et risque d'obliger à tout refaire.
- Dans certaines organisations complexes, avec l'utilisation de DMS notamment, un **manque de coordination entre l'émetteur et ses consultants** peut mettre en péril de maintien des délais, du fait d'allers/retours très nombreux dus à des changements dans le document : corriger une archive déjà produite est plus complexe que produire une archive avec l'outil initial.
- **15 principaux dysfonctionnements rencontrés**, avec 4 principales catégories d'erreurs :
    - ✓ Sur les **données sources**, du fait d'oublis ou d'erreurs dans le *mapping*, d'un problème de contrôle qualité du fichier source, de la difficulté d'identifier et d'analyser les dysfonctionnements,

d'un *mapping* trop personnalisé ou d'une multiplicité / non standardisation des formats de données sources ;
  - ✓ Un **problème d'expertise** : manque de connaissances techniques chez les différentes parties prenantes, concentration de l'expertise chez quelques experts ou encore forte prudence des C.A.C. ;
  - ✓ Des **problèmes liés aux outils** : manque de maturité, perte de qualité graphique ou nécessaires adaptations, perte de fonctionnalité HTML, taille des fichiers ;
  - ✓ Dans la **gestion de projet**, avec une complexité du *versionning*, des fichiers livrés en *rushs* ou une gestion de projet multi-acteurs.
- Pas d'enthousiasme du **lectorat. La cible n'a pas été touchée** pour cette première année
- La **multiplicité des formats du document** : dépôt à l'AMF, zip avec liseuse sur le site, PDF simple, PDF interactif, version imprimée… tout cela n'est **pas très « développement durable »**, puisque cela utilise de nombreuses ressources et serveurs. Il est nécessaire de **rationaliser**, mais il semble difficile de se limiter à un document, qui n'a pas encore trouvé son lectorat.

Conseils pour 2022

- Tout le monde va déposer, donc **ne pas attendre le dernier moment pour lancer le projet et faire les tests**, les experts seront moins disponibles à l'AMF ; ce qui n'était pas très au point en 2021 (DMS, C.A.C.) sera plus efficace en 2022, mais les émetteurs vont être beaucoup plus nombreux.
- **Aller jusqu'au bout des tests avec toutes les parties prenantes**, en cours d'année, pour éviter le goulot d'étranglement de la période de publication 2022 et aborder sereinement le dépôt, l'esprit allégé des questions techniques.
- **Sensibiliser les prestataires de DMS** à la réactivité.
- Se doter d'un **outil simple et évolutif**, pour suivre les évolutions de la taxonomie.
- **Ne pas s'enfermer dans un outil** et continuer à avancer dans l'optique de **l'arrivée de l'extra financier** dans la réglementation.
- **Associer dès le début les relations investisseurs** dans le projet, qui n'est pas uniquement comptable : la communication financière doit rester dans le jeu des **arbitrages éventuels dans la conception de l'URD**.
- Se préparer pour les **notes annexes et le faire éventuellement dès 2022** pour ceux qui ont déjà déposé en 2021.
- Sur la nouvelle **taxonomie**, le dictionnaire s'enrichit : **travailler sur cette construction** commune au fil des années.
- Ne pas négliger la **version anglaise** des documents, qui n'est pas dans la réglementation, mais est importante pour les investisseurs internationaux.

Focus sur le véritable enjeu : la transformation digitale

Dans le cadre réglementaire, le **format officiel aujourd'hui est un PDF ou un zip** (XBRL + HTML), qui doit être **adressé à l'AMF et sur le site de l'émetteur**, ce qui ne répond pas au besoin du lecteur : PDF en plus, version avec *viewer*, version HTML sans la partie ESEF et version anglaise. Pour toutes ces autres versions, il doit être précisé qu'elles ne sont pas la version officielle (cf *disclaimer* disponible sur le site de l'AMF).
Le site de l'AMF présente uniquement les URD et pas les RFA seuls.

Côté **analystes**, le sujet ESEF n'est pas encore bien connu. Pourtant, il répond à un besoin : le **gain de temps**. La **saisie des chiffres** est formatrice, permet de se les approprier, mais n'est pas très intéressant au final. Et pour certaines sociétés qui évoluent beaucoup au fil du temps, c'est très **fastidieux**. Sans oublier les **risques d'erreurs**. Les retraitements et recoupements automatiques seront un grand avantage et vont permettre de **gagner du temps de cerveau disponible !**

Bureau Veritas a choisi de publier un **format XHTML enrichi**, qui permet de **rechercher l'information**, **d'extraire des données excel** pour aider les analystes et investisseurs. Il s'agit de préparer la transition de la communication financière des versions statiques que sont le papier et le PDF vers des versions enrichies qui permettront **d'analyser la donnée et de mettre en valeur les éléments recherchés** par les lecteurs et de leur permettre de **les suivre dans le temps**.

La qualité de la digitalisation proposée aux USA est décevante : certaines sociétés, pourtant très communicantes, publient parfois des captures d'écran de leur document en tant que format digital ! Les régulateurs européens ont commencé la digitalisation avec 20 ans de retard par rapport aux USA, ce qui est une chance, puisque ce qui se met en place en **HTML est beaucoup plus moderne**.

Qu'est-ce qui pourrait freiner la digitalisation de la communication financière ? Pour les régulateurs, la **comparabilité** entre les sociétés est un grand enjeu : si les mots ne sont pas les mêmes, les machines ne pourront pas comparer. Aucune **base de données européenne de tous les documents réglementés** n'est encore en place, mais le projet ESAP, sur lequel travaille la Commission européenne, est en cours. Il faut fixer des **standards**, puisque les investisseurs ont tous les mêmes besoins dans le monde.

Evidemment, cela prend du **temps**, pour que l'usage de l'XBRL se démocratise ; ce sera plus rapide pour l'HTML. Cela passe aussi par les entreprises dans le cadre de leurs relations avec les investisseurs. Le bénéfice à court terme est limité, mais il faut **commencer maintenant pour être plus performant demain**. Les différents documents vont être numérisés progressivement : les états financiers sont un début, mais ce n'est pas suffisant pour les analystes et investisseurs. Les émetteurs vont, de plus, pouvoir savoir **ce qui intéresse les lecteurs en traçant leur parcours** et ainsi mieux expliquer leurs sujets d'intérêt. Ce ne sera évidemment pas nominatif, mais notamment par catégorie (individuel, institutionnel, journaliste, étudiant…).

La **sémantique** est la base même du numérique : une recherche se fait sur la base d'une notion et **la rédaction doit être pensée pour le digital**, car les robots ne comprennent pas les synonymes. Cela permettra aussi de clarifier la rédaction.

La consultation des documents se fait de plus en plus sur écran et ces nouveaux formats faciliteront la lecture et la recherche.

Rester agile pour réussir le tremplin extra-financier à partir de 2023

Au-delà des données financières, le macro balisage des **annexes** arrivera pour les **données 2022 en 2023**. Dans la proposition de Directive européenne **CSRD**, qui va remplacer la Directive sur le *reporting* extra financier, un article **propose un *tagging* de type ESEF**, concernant non plus seulement les sociétés cotées, mais un échantillon beaucoup plus large. **Les taxonomies avancent très rapidement**. Et le numérique va progresser également pour permettre la **comparabilité**. La prise en compte des besoins des lecteurs va permettre d'anticiper, tant pour le balisage que pour les formats. Des travaux de place sont en cours.

La Commission européenne avance très vite, mais les décisions ne sont pas définitives en ce qui concerne ce qu'il faudra *tagguer*, les formats et les entreprises concernées. Les émetteurs doivent donc être attentifs. **L'hétérogénéité de l'extra financier est un défi**. Les formats digitaux vont aider à avoir une communication financière performante. Le sujet ne doit pas être abordé seulement comme une **contrainte réglementaire**, mais aussi comme une **opportunité** pour toutes les parties prenantes de la communauté financière. Il y a toujours quelques entreprises précurseurs et il peut se passer plusieurs années avant que toutes suivent.